

La Possession



Le Maire

à

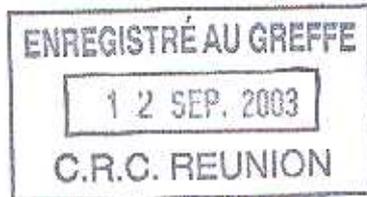
N° 0300506

V/Réf. :

N/Réf. : DC/FdL

Objet :

P.J. :



2003/286

Monsieur le Président
de la Chambre Régionale
des Comptes
44, rue Alexis de Villeneuve
97488 - SAINT-DENIS

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que je n'envisage pas d'adresser de réponse suite à la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 1997 et suivants.

Cependant, lors de la notification du rapport en vue de son inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer les modalités du débat.

Cette disposition semble nouvelle, puisque jusqu'à maintenant, il n'y avait qu'une obligation de communication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

